



T4 A23 R+2

SURFACES HABITABLES	
Entrée - Dégagement	7.74 m ²
Séjour - Cuisine	28.11 m ²
Chambre 1	11.59 m ²
Chambre 2	10.17 m ²
Chambre 3	11.15 m ²
SDB - WC	5.08 m ²
SDE - WC	3.88 m ²
TOTAL APPARTEMENT	77.72

SURFACES EXTERIEURES	
Terrasse	5.10 m ²
TOTAL surface extérieure	5.10

SEUILS	Int. Ext.	Int. Ext.	Int. Ext.
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	Volume complémentaire	EDEL	Tableau électrique
AV	Allège vitrée	VR	Volet roulant
GC	Garde-corps	VRE	Volet roulant électrique
PV	Pare-vue	TV	Prise télévision
PL	Placard		
LL	Lave-linge	SL	Sèche-linge
LV	Lave-vaisselle	C	Cuisson
R	Réfrigérateur	TRI	Tri des déchets
RP	Robinet de puisage		

LEGENDE	Faux-plafond		Limite carrelage
	Retombée de poutre	Radiateur	Fenêtre
Sèche-serviette	Applicque lumineuse ext.	Gaine technique	Porte-Fenêtre

DATE: 04/10/2019 ECHELLE: 1/50 INDICE: 3

NOTA :
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux-plafond ou poutre est de 2m minimum.
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.